Pour les personnes à mobilité réduite

Lors de l'a dernière assemblée générale de la section locale de la FNATH, le maire, Didier Lindron, a précisé « que des travaux allaient avoir lieu prochainement, afin de continuer l'accès à certains commerces, parking et passages piétons aux personnes à mobilité réduite ».

Il a aussi rappelé son soutien à la FNATH et « l'importance d'une telle association dans le département. Car elle permet de mieux contribuer à la défense des personnes accidentées, handicapées et malades ».

« Une section qui regroupe 72 adhérents fidèles »

Auparavant et en présence d'une assistance nombreuse, une minute de silence avait été observée en hommage aux adhérents décédés. Puis, le rapport d'activités a été présenté par la présidente, Sylvie Duronéa,



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FNATH. Elle était présidée par Sylvie Duronéa et a été l'occasion pour le maire, Didier Lindron de rappeler son soutien à l'association.

et le rapport de l'activité financière par Gilles Mallet, le trésorier.

Ces rapports ont été adoptés à l'unanimité, laissant apparaître « une gestion saine et un budget équilibré » pour une section qui regroupe 72 adhérents fidèles.

L'exposé du délégué départemental a fait ressortir le travail effectué pour la défense des adhérents de l'association, ainsi que les revendications déposées par le siège fédéral pour maintenir son action menée en faveur de tous les accidentés de la vie.

« La FNATH est une association à but non lucratif et il est regrettable que certains adhérents après avoir obtenu satisfaction auprès du service juridique quittent la section », a-t-il conclu.

Le bureau

Romain Peirrera, Joël Lanier et Sébastien Lefevre

RIPLETTES

naise, et Joël Arasa, de

Chamalières, l'ont emporté devant Romain Billaud, de la Pétanque Arlançoise, et

Cédric Jouanny, de la Pé-tanque Bélleviroise. Et le concours C est revenu à

Il a enfin été procédé au renouvellement des membres du bureau dont la composition est la suivante : présidente, Sylvie Duronéa, vice-président, Philippe Montcouyoux, trésorier, Gilles Mallet, trésorière adjointe, Agnès Debats, trésorier adjoint, Jean-Bernard

Sont membres du conseil d'administration Gérard Bie, Bernadette Brodziak, Michel Charrier, Suzanne Denis, Séverine Dinet, Catherine Evraud, Chantal Markowsky, Danielle Perrin, Patrick Theveniaud et Jean-Philippe Théveniaud. Et membres de la commission de contrôle, Jacky Brodziak, Daniel Lottin et Gilles Ribeaudeau.

porté par Alain Bougain et

Le concours C a été rem

douelle (non homogène)

Pierre Viol (NH) devant

lean Letang et Gilles San

Cochonnet Neu

voisin, du

25/02/13

Mickaël Pasquet et Philippe Fabrini, du Club sportif cosnois, face à Romain Valentin et Thibaut Delaigue, de la Pétanque Bellerivoise. Dans le B, Tony Simon, de la Pétanque Chatillomoins de 76 doublettes étaient en lice. Dans le revenue à la doublette Samedi 18 février, pas concours A, la victoire est de l'année, organisés sous marché couvert, l'ASM sétanque a réuni pas moins joueurs, venus de plusieurs départements

Lambert et Patrick Chapy (non homogène). Dans le tanque, devant Pascal concours B, Jacques Ronnoux, de l'US Vallon Pé Dans le B, c'est la triplette

coni et Manuel Alarcon

l'ont emporté devant Gé-Broillard et Guy Fre-

cours a vu la participation de 57 doublettes pour le 55 ans et plus. Dans le la victoire est Mikaël Galoudjis, de l'US Charmes Pétanque, qui s'est Mardi 21, enfin, le conimposée devant devant Cédric Leyrem (non homogène). Le C a été gagné Christophe Boubat, de l Zeure Pétanque.

rard

concours A, la victoire est revenue à la doublette Guy

est la triplette Christophe rassemblé 31 triplettes. Le vainqueur du concours A devant la triplette arillot, de Villeneuve Pé-Mickaël Pasquet (NH)

Sylvain Donjon, de la Pé-

anque de Châtel.

Pierre Louis Duret, de Boule Gennetinoise,

Dimanche 19, le concours **Encore des doublettes**